

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Selon l'article L 441-6 du Code de commerce, les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation Commerciale. Ces CGV régissent les relations avec ses clients, de la société SAS ATALASE immatriculée 978 273 969 00011, dont le siège social de la société est situé au 66 Av. des Champs-Élysées, 75008 Paris.

PRÉAMBULE : Le Prestataire et le Client acceptent les conditions stipulées dans le présent document pour la réalisation des prestations souscrites sur ce devis. Toute commande implique l'acceptation sans réserve de nos Conditions Générales de Vente et de notre tarif, ce que l'acheteur reconnaît expressément. La société se réserve le droit de travailler avec tout type de structures, même si une structure est concurrente à l'une des sociétés déjà client de la société.

DEVIS ET TARIFS

La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournies par le client. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées. Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euro et Hors Taxe. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par la société en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (achats de logiciels ou licences spécifiques, ...) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus. Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client si celle-ci intervient dans le courant du mois. L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis. A partir du moment où le client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée à la société.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La commande est payable toutes taxes comprises au moment de sa réception par le Client. Par dérogation aux dispositions de l'article L. 144-6 du code de commerce, le paiement des commandes s'effectue principalement par 3 moyens distincts : Par virement bancaire, par chèque adressé au siège ou par la mise en place d'un échéancier avec prélèvement bancaire et SEPA. Dès lors, le contenu (textuel, images, vidéos, fichiers multimédia) produit par le client dans le cadre du site internet sera alors envoyé par email, la cession du code source du site internet est soumis à la validation d'un devis ultérieur. Les prestations sont payables à la société SAS ATALASE, selon l'intitulé présent sur facture adressée au client. L'absence de paiement intégral à l'échéance initiale, y compris pour prorogation d'échéance, expressément consentie par la Société, entraînera automatiquement l'obligation pour le client de régler des intérêts en agios calculés au taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) correspondant au taux refi (4,25% au 28 août 2008) majoré de 7 points, soit 11,25%, et cela depuis la date de livraison sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. La Société sera habilitée pour tout autre marché ultérieur à exiger, outre l'apurement des créances, le règlement comptant de l'intégralité de la commande. Au cas où le recouvrement devrait être effectué par voies judiciaires, et indépendamment du droit pour la Société de résilier le document dont le client ne remplit pas toutes ses obligations, il sera dû en sus du montant de la facture, soit une indemnité de 10% (dix pourcent) de la somme due, soit les frais réels occasionnés s'ils sont supérieurs, ceci en plus des intérêts de retard.

PRODUITS DE CRÉATIONS GRAPHIQUES, DOCUMENTS IMPRIMÉS ET OBJETS PUBLICITAIRES ET VIDÉO

La commande est considérée comme ferme et définitive à l'émission, par les services de la société, de la confirmation de commande par email. Aucune modification ou annulation ultérieure d'une commande n'est possible, sans un accord écrit de notre part. Nous nous réservons le droit de refuser des commandes ou de n'en exécuter qu'une partie. Nous refusons d'accepter en retour des marchandises faisant l'objet d'une commande ferme. Les conditions particulières stipulées à l'occasion d'une commande ne nous engageant que pour cette commande. Aucune pénalité ne peut être imputée à la société en cas d'erreurs ou anomalies qui résultent de la commande du client. Dans le cadre de la création d'un logotype, la remise au client d'une "Charte Graphique" doit être explicitement indiquée sur le devis ou nécessitera l'établissement d'un devis complémentaire ; la fourniture de cette charte graphique sera effectuée suite à la demande du client.

La société exécute uniquement les commandes pour lesquelles la mention « Bon à tirer » ou « bon pour acceptation tirage » est certifiée par le client, par signature d'une maquette ou envoi d'un email, ce qui engage sa responsabilité en cas d'erreur ou d'omission constatée après l'impression.

Les BAT sont envoyées par voie électronique ou le client peut venir en physique valider sur papier les maquettes graphiques avant impression.

Conformément aux usages professionnels et aux conditions générales de vente des Industries Graphiques, le Bon à Tirer signé dégage entièrement la responsabilité de la société. Après acceptation du Bon à Tirer, il ne sera consenti aucune remise ou ristourne en cas d'erreur ou d'omission persistante. Tout remaniement, modification ou changement apporté au projet de départ sera facturé au titre des corrections d'auteur en fonction du temps que nécessite son exécution.

Ce Bon à Tirer valide le placement (contenu du document) mais pas la chromie (couleurs non contractuelles). Aucune modification ne peut être acceptée ultérieurement à la validation du BAT. Aucun BAT « physique » ne sera envoyé au client sauf demande exceptionnelle validée par la société et dont le coût supplémentaire sera facturé au client.

Dans le cas d'une annulation de commande après validation du BAT, la société facturera le montant de la création ou du temps passé à la création de la maquette indiqué dans le devis validé par le client. Le délai et tarifs de livraison sont donnés à titre indicatif sur le devis. Le délai de livraison peut être différé si la société n'est pas en possession de la totalité des documents fournis par le client. Sauf clause contraire, les délais de livraisons restent indicatifs et ne peuvent être tenus pour sûr. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts. Les délais de transport ne sont jamais garantis. La fabrication ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le vendeur et notamment s'il n'existe aucun retard de paiement, y compris sur d'autres commandes que celle qui doit être livrée.

Tout retard dû, soit à la non remise par le client des documents prévus ou du bon à tirer accepté à la date convenue, soit à la survenance de cas de force majeure, entraînera à juste titre l'application de délais supplémentaires.

Sauf demande du client, par défaut, tous les documents finaux imprimés sont livrés directement chez le client.

En cas de livraison demandée par le client, un forfait de 50€ HT (cinquante euros) sera facturé en sus du devis initial pour chaque livraison.

Sans préjudice des dispositions de la section « Livraison » des présentes, les avaries, manquants, défauts d'emballage constatés à la réception des colis doivent impérativement être portés sur le récépissé de transport après contrôle minutieux de la livraison et faire l'objet d'un courrier avec A.R. adressé au transporteur dans un délai maximum de 48 heures, avec copie à la société. En aucun cas, les litiges avec les transporteurs ne peuvent justifier le non règlement des marchandises facturées.

Toute contestation relative à la qualité de la marchandise ne pourra être admise que dans un délai de 7 jours au plus tard qui suivra la date de la réception effective des marchandises ou de la date de la signature de la décharge, faite au transporteur. La contestation devra être adressée uniquement via email à contact@atalase.com ou courrier avec A.R. adressé à la société.

Notre société ne garantit en cas de produit défectueux que l'échange ou des marchandises pour des produits conformes aux détails de la commande (ou le remboursement) à l'exclusion expresse de tous dommages et intérêts pour préjudice subi directement ou indirectement, et notamment lors de la survenance d'une situation de force majeure, d'un cas fortuit ou dans le cas d'un événement qui rendrait impossible à notre société l'exécution de ses obligations.

La défectuosité d'une partie de la marchandise façonnée ne peut en motiver le rejet total. La responsabilité de la société ne pourra être engagée qu'en cas de faute avérée de sa part et sera limitée à due concurrence des exemplaires défectueux effectivement réalisés par elle. Dans tous les cas, le client devra apporter la preuve que la défectuosité est imputable à la société.

Aucun remplacement des exemplaires défectueux ne pourra être demandé à la société si le nombre des exemplaires défectueux livrés au client ne dépasse pas 5% (cinq pourcent) de la quantité effectivement livrée.

Dans le cas de réalisation d'une vidéo professionnelle, les rushes (vidéos de captation) et fichiers sources physiques du montage final sont la propriété de la société, seul un format MP4/MPEG/AVI de fichier de la version finale de la vidéo sera délivré au client; Le client autorise la société à apposer son logo en fin de vidéo en tant que signature du travail effectué et autorise la société à héberger cette vidéo sur une plateforme, telle que Youtube/Dailymotion/Vimeo en mode public (visible par tout le monde).

Le Client autorise également la société à diffuser ladite vidéo sur ses supports de communication. En cas d'un retraitage "complet" (réimpression de la totalité de la marchandise pour non-conformité), le Client doit remettre à la société, l'intégralité de la marchandise qu'il a réceptionné et non conforme, afin que la société puisse faire appel à son assurance afin d'effectuer ce retriage sans frais supplémentaires. Dans le cas contraire, la société se réserve le droit de ne pas réimprimer les documents concernés par la réclamation client. Les défauts considérés comme des tolérances du métier lié aux contraintes techniques de l'amalgame. Ainsi, une légère différence de couleur n'est pas considérée comme un défaut.

PRODUITS SITE INTERNET ET COMMUNICATION EN LIGNE

La société aura pour mission de :

- Concevoir la structure du site ;
- Concevoir le graphisme des pages web du site ;
- L'hébergement du site internet ;
- L'enregistrement du nom de domaine ;
- Création d'une page Facebook / LinkedIn / Twitter (si stipulé dans le devis), cela n'inclut pas la création d'un compte personnel au nom du client sur ces réseaux sociaux, sauf décharge écrite signée par le client.
- De créer des comptes publicitaires Google/Facebook (si stipulé dans le devis) avec les coordonnées bancaires du client et d'accepter en son nom les autorisations de prélèvements relatives à ces services.

Le contenu textuel et graphique du site est à fournir par le client et n'est pas à la charge de la société, sauf si une prestation de rédaction de contenu est prévue dans le devis initial.

La création du site internet devra être achevée au plus tard dans les 3 (trois) mois à compter de la signature du devis. Le Client constatera l'achèvement du site internet par écrit soit par email, soit lors de la réalisation de la formation pour la gestion du contenu du site internet CMS ou e-commerce. Le Client ne pourra pas opposer de refus quant à la constatation de l'achèvement du site internet, sauf si le cahier des charges n'est pas respecté, dans ce cas il devra alors fournir les preuves détaillées de ce manquement maximum 7 (sept) jours après la mise en ligne.

La société s'engage à créer un site internet en conformité avec le cahier des charges ou détails indiqués dans le devis établi lors de la signature du présent devis. La société s'assure de l'obtention d'éventuelles autorisations relatives au droit d'auteur (Déclaration CNIL, ...) La mise en ligne du site internet sera assurée par la société.

En aucun cas, la société est responsable de la rédaction du contenu du site internet, seul le Client reste l'unique responsable du contenu du site internet.

Si le client fait part à la société d'un défaut de fonctionnement durant le délai de garantie de vices cachés indiqué à l'article « Litige et juridiction compétente » du présent document, le Concepteur s'engage à résoudre ce problème dans un délai de 72H (soixante-douze heures) durant les jours ouvrés.

En cas de problème plus complexe, le Concepteur fera part au Client du délai nécessaire pour la résolution du problème.

Le délai de résolution du problème ne pourra pas être un motif de remboursement de quelque somme que ce soit au titre de dédommagement commercial.

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent document et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, la société ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par un virus des données et/ou logiciels du Client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client ; les mauvais fonctionnements des équipements ou le non savoir-faire du Client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à Internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client. Dans le cas de la défaillance de l'hébergeur, la société s'engage à trouver et à proposer au Client, toutes les solutions possibles pour y remédier, mais la société se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne sauraient être directement imputables à la société.

Le renouvellement de l'hébergement/nom de domaine/mise à jour de sécurité du site internet sera renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an.

Dans le cas d'un projet de conception de site internet, un forfait annuel de renouvellement de l'hébergement et/ou domaine et/ou maintenance mineure et de sécurité du site internet et/ou

adresse email ou redirection email est renouvelée par tacite reconduction dans les mêmes conditions (durée, montant total) que celles validées par le client lors de l'acceptation du devis. Afin d'éviter la tacite reconduction, le client doit adresser dans les 60 (soixante) jours avant la date anniversaire du renouvellement, un courrier avec AR à la société pour notifier le souhait de stopper le renouvellement automatique de l'hébergement et les prestations liées au site internet. Dans le cadre du non-paiement d'un renouvellement annuel de site internet au-delà de 15 jours après la date anniversaire, la société se réserve le droit de suspendre temporairement le fonctionnement du site internet concerné jusqu'au règlement intégral de la prestation renouvelée. En cas de souhait de la part du client de ne pas renouveler la gestion annuelle de son site internet et s'il respecte la procédure indiquée ci-dessus, la société fournira au client ou nouveau prestataire du client, les codes utiles à la reprise du site internet (code Auth/Info, codes d'administration du CMS), les fichiers physiques du code source des éléments génériques ou open source (Outil CMS avec thème graphique par défaut du CMS), les contenus (textes, fichiers multimédia) et à collaborer pleinement avec le client ou nouveau prestataire. La remise du thème graphique du site internet étant réalisé sur-mesure, le droit de la propriété intellectuelle et le droit patrimonial s'applique sur cet élément, et un devis de cession des droits de propriété intellectuelle sera établi par la société, et les fichiers physiques du code source et des éléments graphiques du thème développé sera envoyé uniquement après règlement intégral de la facture relative à cette cession; dans le cas où le devis de cession est refusé par le Client dans les 7 (sept) jours suivants son envoi, la société conservera pendant 30 (trente) jours une copie des fichiers concernés, passé ce délai, aucun fichier relative à cette cession ne sera conservé et ne pourra être cédé.

Dans le cas de la mise en place d'une campagne digitale Google Ads ou Facebook Ads, si le client règle directement les frais publicitaires auprès de Google ou Facebook, il accepte donc les conditions générales des services associés à ces outils, la société sert donc d'intermédiaire et agit sur les réglages et budget en accord avec le client et ne pourra être tenu responsable en cas de dépassement de budget dû au fonctionnement des services utilisés.

Les comptes publicitaires et les campagnes associées sont créés au nom du client. En cas de cessation des campagnes publicitaires, le client doit avertir la société, qui stoppera les campagnes concernées dans la journée (jours ouvrés).

Les comptes publicitaires créés pour le compte du client peuvent être cédés, mais le contenu et campagnes créées par la société, représentant un savoir-faire et donc une propriété intellectuelle seront alors supprimés avant la cession dudit compte.

Les factures relatives aux frais publicitaires peuvent être envoyées au client sur demande par email à partir du 5 (cinq) de chaque mois.

Pour toute demande de rapport de performances des campagnes digitales, une demande par email doit être faite et un rapport sera ensuite envoyé dans les 3 (trois) semaines suivant la demande, dans le cas d'une gestion mensuelle de campagne, un rapport de performance est inclus et n'est envoyé que sur demande du client.

CONDITIONS PARTICULIERES

La société décline toutes responsabilités, pour les prestations relatives à la pose ou la fixation d'éléments (enseignes, adhésifs, covering de véhicule, ...) réalisés par un partenaire ou sous-traitant. Toute prestation graphique commencée sera facturée même si le client ne souhaite pas faire aboutir le projet avec une impression des supports finaux.

En cas de défaut constaté par le client, la société devra en être informé dans les 7 (sept) jours suivants la pose par courrier avec AR avec présentation photographique des défauts constatés; passé ce délai. Lors de la réalisation graphique de maquette et simulation d'un projet d'enseigne ou d'un covering de véhicule, la position et les dimensions réelles peuvent varier lors de la pose finale à cause des contraintes physiques rencontrées par le poseur qui adaptera selon les possibilités qui s'offrent à lui et aux indications du client.

La société décidera ensuite si son partenaire ou sous-traitant est responsable et s'il doit intervenir avec ou sans frais selon la nature du défaut.

Lors du prêt d'un véhicule à la société par un client, le salarié de la société qui conduira ce véhicule assumera tous les PV relatif à sa conduite, dans ce cas le client transmettra à la société l'avis primitif du PV afin d'effectuer la dénonciation officielle; aucun état des lieux ne sera effectué lors du prêt du véhicule, le client ne pourra donc pas reprocher à la société un éventuel problème sur la carrosserie de ce véhicule.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du processus de la commande, paiement, fabrication, expédition, sont réalisés dans les meilleures conditions de sécurité. La société s'engage à ne divulguer aucun document du Client à des fins non stipulées par celui-ci.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reste dans tous les cas propriétaire de l'ensemble des informations fournies à la société. Cela comprend les informations de toute nature et de tout format.

Conformément au code de la propriété intellectuelle (articles L. 121-1 à L. 121-9), La société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, les dessins, modèles, prototypes, maquettes graphiques, fichiers physiques du code sources site internet, etc., réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Aucun fichier natif source (format AI, PSD, INDD, EPS, PDF Vectoriel) ne sera transmise sauf accord écrit préalable indiquant le montant de cette transmission.

Dans le cas de la création d'un site internet ou d'une page professionnelle sur les réseaux sociaux ou moteur de recherche :

Par le présent document, le Client acquiert un droit d'exploitation commerciale du site internet et de tous les éléments digitaux créés pour lui par la société (page réseau social, fiche Google, ...) sans limitation de diffusion durant toute la durée de ce document.

En cas de rupture de document, le client peut acquérir la propriété de la création réalisée par la société contre le paiement de la somme de 850 € (huit cent cinquante euros) HT, un tarif global peut être proposé à travers un devis pour acquérir la propriété de plusieurs créations. Le paiement de cette somme permettra au Client de recevoir une sauvegarde du site internet (ensemble des pages, des fichiers, programmes et composants du site internet, thème graphique) afin que celui-ci puisse être hébergé chez un autre prestataire que le Concepteur, à condition que la demande soit formulée avant la date d'anniversaire du nom de domaine.

En cas de création de pages professionnelles sur les réseaux sociaux pour le compte du Client : suite au règlement intégral des factures en cours et de la facture d'acquisition de la propriété, le Client pourra lancer une procédure auprès du réseau social concerné pour devenir l'unique propriétaire de cette page, la société s'engage alors à valider toutes les étapes nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution de la vente a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société. Constitue un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, qui échappe raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre des parties tel que, notamment, la survenance d'incendie, rupture d'approvisionnement des matières premières, coupure d'électricité ou panne de machines rendant impossible l'exécution dans les délais prévus du travail confié, grève ou lock-out, interruption des moyens de transport quelle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la production ou la livraison des produits. Si l'événement se prolonge pendant plus de trois mois, la société se réserve, passé ce délai, le droit de résilier le contrat sans indemnité.

DROIT DE RÉTRACTATION

Les produits étant réalisés sur mesure et nettement personnalisés selon les spécifications du client ; conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation Française, l'acheteur n'a pas la possibilité de se rétracter après sa commande.

COPYRIGHT ET MENTION

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « réalisation : www.atalase.com » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité et/ou d'un logotype de la société.

DROIT DE PUBLICITÉ

Le Client autorise la société à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale.

La société utilisera les marques et logos du Client selon les conditions indiquées par écrit par le Client. En l'absence de conditions fournies par écrit par le Client, il ne pourra être reproché à la société une mauvaise utilisation des marques ou logos du Client.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

En application de la loi informatique et libertés, le client peut accéder aux informations le concernant, demander leur rectification ou exiger de ne plus figurer dans notre base de données.

RESPONSABILITÉ

L'obligation contractuelle de la société est une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stipulés dans le présent document. La société ne garantit pas au Client un résultat. Pour engager la responsabilité de la société, le Client devra démontrer son manque de diligence dans sa tentative d'exécution de l'obligation.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des informations qu'il diffuse sur les différents supports de communication réalisés, y compris le site internet après sa mise en ligne (contenus textuels, images et photographies, vidéos)

Le Client respectera l'ensemble de la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONTREFAÇON

À tout instant chacune des parties sera tenue d'informer l'autre sur toute contrefaçon relative au site Web et aux éléments du site Web et à tout autre support de communication réalisé dont elle aura eu connaissance.

RÉSILIATION

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations stipulées dans le présent document par l'une des parties, il sera procédé à l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception notifiant le manquement.

Si dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de la mise en demeure aucune solution n'est trouvée par les parties, il sera procédé à la résiliation du présent document.

Si c'est la société qui a failli à son engagement, la résiliation aura pour effet la remise au Client de tous les documents relatifs aux travaux réalisés.

Le solde des sommes dues sera établi au prorata de la prestation exécutée.

LITIGES

Si le Client découvre un défaut dans le fonctionnement du site internet, il dispose d'un délai de 1 (un) mois à la suite de la mise en ligne du site internet, pour valoir la garantie contre les vices cachés.

Le droit applicable au présent document est le droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, Le tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites, sauf en cas de compétence exclusive autre.